



L I M I N A I R E

C S A R

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION
DE L'INSEE



« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du comité social d'administration de réseau,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour échanger sur le rapport social unique 2022 (RSU 2022), faire le point sur l'exécution budgétaire 2023 et le budget 2024 et enfin discuter du projet de restructuration des sites tourisme de l'Insee.

Rapport social unique

Concernant le Rapport social unique (RSU), **nous remercions tous les agents qui ont contribué à ce travail de recueil** et de mise en forme, souvent manuel et fastidieux mais précieux pour la compréhension des évolutions humaines et sociales de l'institut. Nous vous remercions aussi pour les réponses positives à plusieurs de nos demandes d'indicateurs supplémentaires, notamment sur les cycles hebdomadaires de travail et quelques chiffres attendus sur le dénombrement des encadrants (809 évaluateurs à l'Insee en 2022). **Nous regrettons cependant la sécheresse des tableaux** qui souvent mériteraient d'être accompagnés d'une brève notice ou d'un lexique pour la compréhension des concepts. Si l'objectif est de construire un produit de communication interne, nous doutons que la plupart des agents puissent y voir clair dans cette compilation brute de tableaux.

Nous rappelons que le RSU relève d'une obligation réglementaire. Comme nous l'avons fait en groupe de travail (GT) le 21 novembre, nous attirons l'attention sur la nécessité de **mettre à disposition des élus la base de données sociales**, dont le socle est plus large que celui du RSU qui en est le produit de diffusion. Cette base de données sociales (BDS) est prévue par le décret du 30 novembre 2020 et l'arrêté du 7 mai 2021. Dans quel calendrier cet outil sera-t-il mis à disposition des élus ? Nous rappelons que selon le décret, le RSU 2022 est le dernier que l'administration peut fournir sans nous donner accès à cette BDS (cf. article 8).

Sur le fond, nous voulons nous attarder ici sur quatre observations, pour vous interroger ou alerter, Monsieur le Président, afin de recueillir votre analyse.

En premier lieu, ce RSU est l'occasion de mettre en regard l'**évolution des effectifs de l'Institut** entre 2019 et 2022 avec celle affichée par le précédent contrat triennal entre l'Insee et la Direction du Budget, signé en février 2019. Ce contrat programmait d'une baisse de 201 emplois en équivalents temps plein (ETP). L'évolution des effectifs de l'Institut vue à travers le RSU, entre le 31/12/2019 et le 31/12/2022, donne une baisse plus marquée, de 269 emplois. Même si les notions d'effectif diffèrent, l'écart nous semble important et il aurait été judicieux d'afficher quelque part un jalon permettant de **vérifier que les évolutions sont cohérentes**.

Deuxième observation, sur la **variance assez forte des évolutions d'effectifs entre établissements entre fin 2020 et fin 2022** : de - 5 % en Auvergne-Rhône-Alpes par exemple à + 5 % en Corse. Nous comprenons que ces différences entre directions régionales résultent presque directement des différences de flux de départ en retraite mais nous nous interrogeons sur les ajustements de charge résultant de ces évolutions. **Des priorités ou des choix ont-ils été faits sur les travaux dans les DR les plus affectées par ces baisses d'effectifs ?**

Troisième observation, sur les écrêtages. En 2019, nous avons évalué à partir du bilan social 2020 les écrêtages à 45 ETP. En 2022, après la généralisation du télétravail et la mise en œuvre de l'obligation de passer au forfait pour certains agents en juillet 2021, **les écrêtages ont fortement baissé mais demeurent à un niveau élevé**, représentant 19 ETP en 2022, dont 68 % pour les agents des catégories A et A+. Mais nous voulons vous interpeller ici sur la hausse de 7 % de cet indicateur entre 2021 et 2022, alors que dans le même temps les effectifs de l'Institut baissent de 1 %. **Quelle est votre interprétation de cette évolution ?** Pour la CFE CGC, cette hausse illustre les déséquilibres persistants, voire s'accroissant, entre charges et ressources que nos collègues compensent par des heures supplémentaires non rémunérées.

Quatrième et dernière observation, sur les **recrutements d'agents contractuels et les arrivées en détachement** depuis une autre administration. Ce RSU met en évidence que la part de ces recrutements dans les recrutements annuels passe de 38 % en 2020, à 42 % en 2021 et à **51 % en 2022**. Ce constat n'est pas nouveau, depuis 10 ans, elle augmente graduellement. En 2012, elle s'établissait à 29 %. **Cette évolution nous interpelle** par son incidence sur la structure de nos effectifs. **Qu'en pensez-vous ?**

Budget 2024

Sur le budget 2024, nous notons au titre 2 la **création d'emplois d'élèves-attachés** à compter de 2024 (+ 13 postes supplémentaires) et nous nous en félicitons, tant ces recrutements que vous aviez annoncés sont attendus en regard des déséquilibres observés dans les campagnes de mobilités. Nous soulignons qu'ils n'auront pas un effet immédiat.



Pour accompagner le recrutement de ces attachés dans les meilleures conditions, il est urgent pour la CFE-CGC de mettre en œuvre la **généralisation du diplôme d'ingénieur** préconisé par le rapport Duthion-Roth, dont les conclusions avaient été validées par le Comité de direction de l'Insee du 19/10/2020. Où en est-on sur ce dossier ?

Toujours sur le budget, nous déduisons qu'aucune provision n'est faite pour accompagner positivement le **changement de grille attendu des administrateurs et des inspecteurs généraux de l'Insee** dans le cadre de la réforme de la Haute fonction publique. Nous craignons, en regard des informations dont nous disposons, une dévalorisation des rémunérations de nos cadres supérieurs en regard de ce dont les autres corps techniques devraient bénéficier, avec un fort risque de perte d'attractivité sur nos postes d'encadrement supérieur. Nous manquons d'information et vos cadres sont inquiets. Qu'en est-il précisément ?

Restructuration des sites Tourisme

L'arrêté de restructuration des sites tourisme de l'Insee a été examiné en GT le 17 octobre. Pour accompagner au mieux cette évolution, nous avons formulé plusieurs observations que nous prolongeons aujourd'hui.

Alors que la fonction de référent tourisme disparaît, nous demandons la mise en place d'un dispositif de **référént efficace localisé à la direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)** pour accompagner les travaux des services Études Diffusion (SED) dans les directions régionales. Par ailleurs, **nous sommes inquiets pour les sites destinés à accueillir un transfert de charge dès avril 2024** en lien avec les enquêtes de fréquentation dans les campings, car la saison estivale s'annonce sportive.

Merci pour votre attention.»

Vœu de la CFE-CGC Insee concernant le Rapport Social Unique

"Les élus en CSA demandent à pouvoir disposer rapidement et dans un calendrier clairement affiché, d'un accès aux indicateurs de la base de données sociales définie par le décret du 30 novembre 2020 et l'arrêté du 7 mai 2021."

